

Sur ce point, je souhaite intervenir non seulement en tant que conseiller communal Mouvement Citoyen de Sprimont mais également en tant qu'ancien travailleur dans le secteur culturel.

Le Mouvement Citoyen et moi-même voudrions revenir sur le fond de réserve qu'a constitué cette belle institution qu'est notre foyer culturel, institution que j'ai vu naître.

Il est bon, notamment pour le public présent ce soir, et dans un premier temps, de rappeler l'origine des fonds qui ont contribué à constituer un matelas, un fond de réserve, qui a été jusqu'à atteindre les 300.000 €

Le fond de réserve a été constitué **durant la première décennie** de l'existence du foyer culturel et provient essentiellement de 3 sources :

1. A l'époque, c'étaient les belles années pour la culture, les subventions extraordinaires étaient nombreuses, et certaines subventions faisaient double emploi avec les subventions ordinaires.
2. Les subventions que le Foyer culturel recevait étaient supérieures aux dépenses car les frais de fonctionnement étaient moindres que maintenant.

Sur ces deux premières sources qui ont alimenté le fond de réserve, on ne peut déjà qu'être admiratif et reconnaissant devant cette excellente gestion des fonds publics.

**Bon nombre de nos institutions et intercommunales devraient d'ailleurs s'en inspirer.**

3. La troisième source, et non la moindre, qui a permis de constituer ledit fond de réserve, c'est une contribution indirecte du fait que le personnels attaché au centre ne percevait que **75 %** du salaire maximum, et/ou ne se faisait pas rembourser les frais de déplacement inhérents à leur profession. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'une solidarité entre travailleurs était de mise pour, le cas échéant, sauvegarder un emploi menacé pour des raisons financières.

J'ai envie de dire : « quelle noblesse !! », quelle noblesse pour ces travailleurs, quelle noblesse pour cette institution, lorsque l'on sait que de surcroît, peu de gens envient le salaire des travailleurs culturels...

*Étant un des plus âgés dans cette assemblée, (peut-être le plus âgé) et ayant au cours de ma carrière changer 6 fois de métiers et 11 fois de lieu de travail, je puis vous affirmer que JAMAIS je n'ai rencontré ce type de solidarité entre travailleurs.*

Durant la deuxième décennie, le fond de réserve est stabilisé et n'augmente plus ou très peu mais les intérêts perçus grâce à des placements, ont permis de faire face à l'augmentation des frais de fonctionnement et cela, sans demander de subventions supplémentaires à la commune.

Au début de la troisième décennie, le Foyer culturel était en équilibre mais depuis quelques années le fond de réserve diminue de façon récurrente mais permet toujours d'éviter de devoir demander une intervention complémentaire à la commune.

Le fond de réserve a fondu de +/- 300.000€ pour atteindre **191.714€** en 2020.

Et c'est sur la quasi totalité du fond de réserve que le Collège communal veut aujourd'hui faire « main basse » en se retranchant derrière le fait que le Collège veut une saine gestion des fonds publics.

Et là, c'est l'incompréhension totale du Mouvement Citoyen. Car pour nous, le fond de réserve est le résultat non seulement d'une saine gestion des fonds publics mais également d'une solidarité entre travailleurs qui ont eu la fierté et l'ambition de créer un outil culturel que beaucoup de

communes nous envient et le collège semble n'avoir aucune considération à ce propos .

Le Mouvement Citoyen que nous représentons fait bien la différence entre la saine gestion des fonds publics telle qu'elle a été pratiquée par le Foyer Culturel jusqu'à ce jour, et la gestion des fonds publics que vos partis traditionnels pratiquent tant au niveau des intercommunales et autres institutions publiques pour lesquels on ne compte plus les scandales financiers, qu'au niveau de notre propre commune où l'on décide au Collège de donner 15.000 euros à une société pour mettre en place un budget participatif boiteux, pour la seule raison que le délégué commercial de cette société se trouve être un mandataire politique PS, plus connu pour ces dérives que pour son action où encore comme lors du dernier conseil où la majorité de nos collègues votent dans la foulée l'adhésion pour 7.500 euros à l'ASBL Liège-Energie, dont les administrateurs ne sont pas des plus recommandables, qui n'apportera **aucune plus-value** au service que notre commune peut rendre à ses citoyens.

Enfin, vous ne nous empêchez pas de penser que la proposition en faveur de laquelle vous souhaiteriez que nous donnions notre approbation n'a pas été rédigée dans le but de faire de la « saine gestion » de fonds publics, mais bien de soumettre le Foyer Culturel à l'autorité communale dont vous détenez les rênes ; si nous votons en faveur de votre proposition, le foyer culturel sera désormais tenu de demander par le biais d'aides financières le blanc seing du Collège pour tenter de mettre en œuvre le projet culturel défini par les associations qui en sont membres, et cela est **INACCEPTABLE**.

Au Mouvement citoyen, la proposition que vous avez mis à l'ordre du jour ne nous étonne pas vraiment, compte tenu du fait qu'à de multiples reprises déjà, vous avez agi dans le seul but de contrôler les initiatives des associations citoyennes susceptibles de promouvoir la vraie démocratie.

Nous nous élevons contre cet abus de pouvoir et nous voterons contre votre proposition.